

INFORMATION PRESSE TRANSPORT REGIONAL ALEOP

La Région adapte son offre de transport par car Aléop le week-end et détaille ses modalités de remboursement des abonnements de novembre

Dans le contexte actuel de reconfinement et de situation de télétravail encouragé, la Région propose le remboursement de l'abonnement du mois de novembre pour les abonnés aux services de transport par car Aléop et modifie son offre de transport par car. Une réduction de 50% des circulations est mise en œuvre le week-end depuis samedi 14 novembre et jusqu'à nouvel ordre. Ceci ne concerne pas les transports scolaires qui sont maintenus à 100%.

Remboursement de l'abonnement du mois de novembre

Les abonnés non scolaires qui n'auront pas utilisé en novembre le service de transport par car Aléop pourront bénéficier d'une prise en charge de leur abonnement sur simple **demande de remboursement, au plus tard le 25 novembre inclus**, selon les modalités ci-dessous. Ceci ne concerne pas les abonnés des lignes expresses régionales.

Abonnés Aléop en Loire Atlantique

Remboursement sur demande via le formulaire en ligne <https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-en-loire-atlantique>. Les abonnés annuels ayant opté pour le prélèvement mensuel ne seront pas prélevés en décembre ; ceux ayant payé leur abonnement comptant feront l'objet d'un remboursement ultérieur.

Abonnés Aléop en Maine et Loire

Remboursement sur demande auprès de la gare routière d'Angers (Esplanade de la gare 49000 Angers - 02 41 36 29 46 *ouvert du lundi au samedi de 6h15 à 19h15*) ou de la société de transport qui a délivré l'abonnement.

Il pourra s'agir d'un remboursement ou de la suspension du prélèvement de décembre. Renseignements sur ces modalités auprès du transporteur qui assure la ligne.

Abonnés Aléop en Mayenne

Remboursement sur demande via le formulaire en ligne : <https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-en-mayenne>.

Abonnés Aléop en Sarthe

Remboursement sur demande via le formulaire en ligne : <https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-en-sarthe>. La demande peut également être adressée par courrier : Agence Aléop, gare routière, 16 bd Robert Jarry, 72000 Le Mans, ou par téléphone au 02.43.39.90.72.

Abonnés Aléop en Vendée

Remboursement sur demande écrite auprès de la société Sovetours, 105 boulevard d'Angleterre - CS 60169 - 85004 La Roche sur Yon Cedex.

Informations et horaires modifiés sur www.aleop.paysdelaloire.fr / onglet « se déplacer en car »